

EDITORIAL

n°82



La route de Lausanne aujourd'hui – Photo Gérald Ruegsegger

Cette année et pour les années à venir la commune de Bellevue va vers de grands changements tant sur le plan de l'aménagement que sur le plan humain: Champ-du-Château, Route de Lausanne, Centre du village, voie verte...

A court terme, la population belleviste va croître de plusieurs centaines d'habitants qui utiliseront les équipements publics existants et à venir comme la crèche, l'école, les locaux parascolaires, la maison communale, etc.

A moyen terme, plus de deux mille emplois supplémentaires seront créés sur la commune. L'augmentation très sensible du nombre de personnes résidant ou tra-

vallant à Bellevue nécessite de nouvelles infrastructures pour répondre à leurs besoins. Ces nouveaux investissements qui se montent à plusieurs dizaines de millions de francs seront à terme financés par de substantiels revenus fiscaux supplémentaires.

Pour notre commune, les enjeux majeurs sont:

- Veiller aux effets de l'urbanisation et à la densification en forte croissance par des mesures adéquates dans les domaines de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de la préservation de la nature
- Satisfaire les besoins actuels et futurs d'une population (habi-

tants et travailleurs) en sensible augmentation.

- Maitriser les finances publiques en s'assurant que les revenus supplémentaires permettront de financer les investissements.
- Assurer la bonne coordination des travaux

Bellevue d'Avenir (BdA) restera attentif au côté humain de ces divers changements, qu'il s'agisse de l'accueil des nouveaux habitants, de l'accessibilité des bâtiments durant les travaux ou de la réduction des nuisances que ceux-ci pourraient engendrer.

Marilyste Tozar
Présidente



LES GRANDS CHANTIERS

La dernière partie de la législature en cours sera marquée par de nombreux chantiers publics, menés par le canton et/ou la commune, dans différents secteurs de la commune. A ces « grands travaux d'utilité publique », s'ajouteront encore deux projets privés de grande ampleur, conçus par des cabinets de réputation internationale, dont l'architecture sera emblématique : l'édification du siège mondial de la banque Lombard Odier et l'extension du siège du groupe Richemont.

A

Secteur Champ du Château, Romelles, Vengeron

L'achèvement du complexe d'immeubles locatifs des « Hauts-du-Château » interviendra dans le courant du premier semestre 2022. Environ 270 logements seront mis à disposition des nouveaux locataires qui viendront s'y établir. Environ deux ans plus tard, le nouveau siège bancaire de Lombard Odier, actuellement en construction, sera mis en service. La liaison de ce nouveau quartier avec le centre du village et le site du Vengeron, qui sera complètement réaménagé ces prochaines années par le canton avec la création d'un port et d'une plage, impliquera la création de nouvelles infrastructures de mobilité douce, telles que passerelles et cheminements sécurisés pour les piétons et cyclistes. Ces aménagements devront être coordonnés avec la future « Voie Verte » qui jouxtera le tracé des lignes CFF côté « Jura » (voir page 4). Dans la foulée, la route des Romelles, dont la Confédération est propriétaire, devra être adaptée aux nouvelles contraintes de circulation.

B

Secteur route de Lausanne, centre du village

La requalification de la route de Lausanne débutera en 2022 et durera

environ deux ans. Ce chantier, mené par le canton en étroite collaboration avec la commune, vise à mettre en conformité cet axe d'importance nationale avec les nouvelles normes en vigueur. Il accordera une place privilégiée à la mobilité douce (piétons et cyclistes) sans oublier les transports publics (TPG). Sous réserve d'une autorisation définitive, la majeure partie de la traversée du village sera un tronçon limité à 30km/h comme à Versoix.

Ce projet impliquant une réduction du nombre de places de parcage en surface, une extension du parking souterrain de Gitana, avec environ 90 emplacements supplémentaires et deux accès (entrée/sortie) indépendants sera réalisé parallèlement à la réfection de la route de Lausanne.

Durant la même période, la future maison communale ainsi que la nouvelle auberge seront, après destruction des bâtiments existants, édifiées à Port Gitana. Ce nouveau complexe permettra notamment de déplacer certaines activités municipales et associatives du centre du village vers le bord du lac en libérant ainsi des locaux au profit des usagers scolaires et parascolaires.

L'aménagement du bord du lac va se poursuivre avec la rénovation et l'élargissement du débarcadère de Port Saladin. Ce projet, financé par le canton avec le soutien de la commune, permettra une meilleure desserte de Bellevue par les bateaux de la

CGN. Il constitue un prérequis pour la future « Voie Bleue » qui permettra à moyen terme de relier rapidement et de manière écologique les deux rives genevoises du lac Léman.

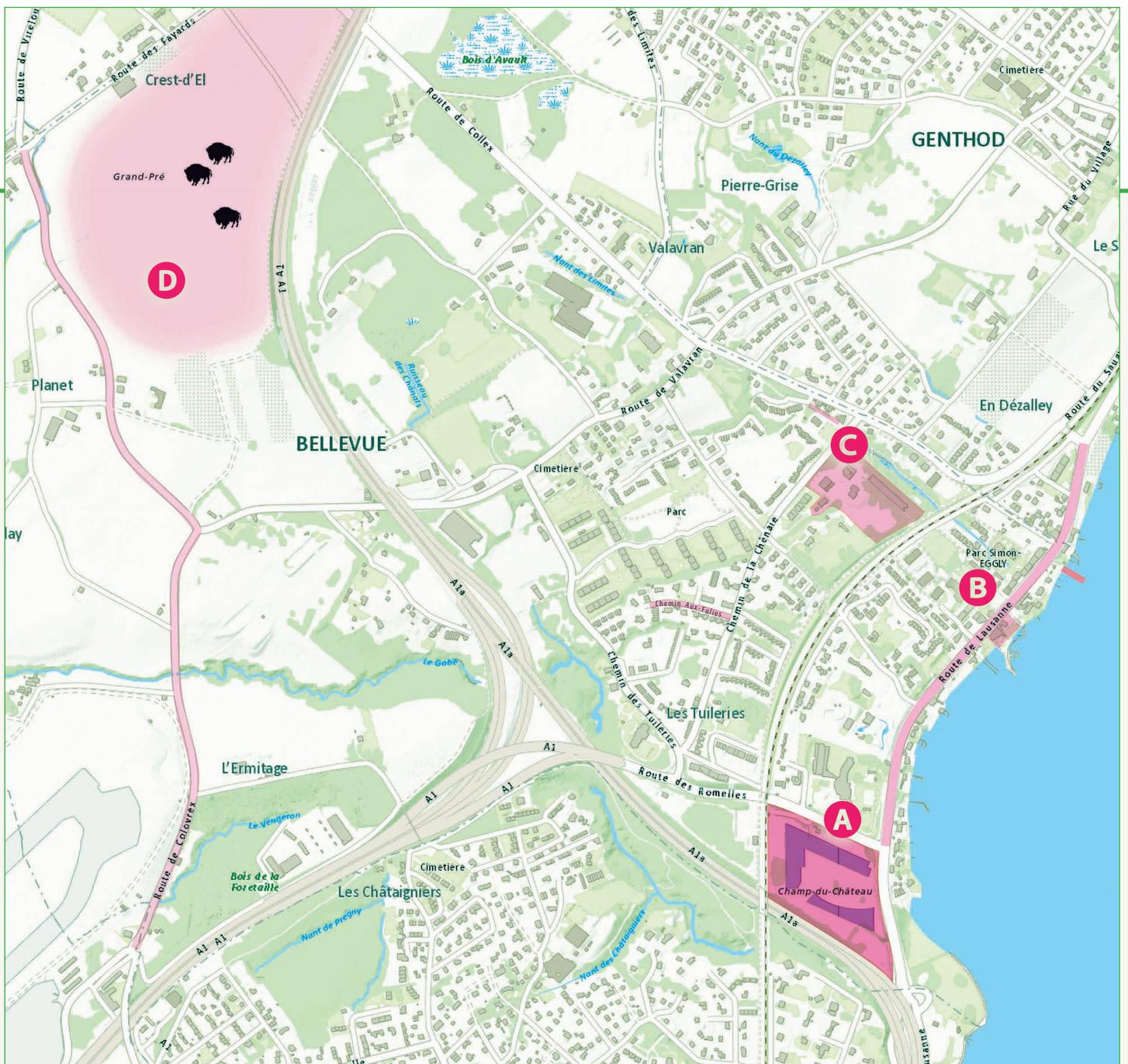
C

Secteur Chênaie, Valavran, Tuileries

En lien avec plusieurs promotions privées, la commune va poursuivre les efforts déjà entrepris pour renaturer les cours d'eau, favoriser la mobilité douce et créer des espaces publics de qualité. Ce sera notamment le cas dans le secteur « Chênaie » avec la réhabilitation du Nant des Limites qui sera remis à ciel ouvert au-dessus de la chapelle Sainte-Rita, la reprise du chemin Aux-Folies et la création d'un espace de détente à cet endroit. A proximité, un nouveau bâtiment devrait être édifié d'ici quelques années par le groupe Richemont qui cherche toujours à regrouper un maximum de sociétés sur son magnifique site.

Il s'agira aussi de modérer, à l'aide de mesures et dispositifs adéquats, les effets néfastes du trafic pendulaire motorisé qui risquent fort de s'aggraver ces prochaines années, notamment sur la route de Valavran et le chemin des Tuileries. Des études sont en cours pour régler ce problème de circulation.

Conscientes des besoins de la jeunesse, les autorités communales étudient aussi les possibilités de mettre à sa disposition



des équipements adaptés à proximité du centre intercommunal de la Vigne Blanche. Sont notamment envisagées, la reprise et l'adaptation de terrains et bâtiments dont l'Etat de Genève est propriétaire. Il s'agit du stand de tir pour arbalètes et de l'ancienne tuilerie que le canton est prêt à céder à la commune à un prix raisonnable.

D

Secteur Colovrex, Vireloup, Crest d'El

Le projet cantonal de décharge à gravats inertes (type A) est toujours

en gestation. Malgré l'opposition de la commune qui a émis des préavis négatifs assortis de nombreuses conditions suspensives, il pourrait néanmoins se concrétiser dans les années à venir vu son intérêt régional. Il s'agira alors d'en limiter les effets néfastes au strict minimum en préservant, dans toute la mesure du possible, la population qui réside à proximité ainsi que l'environnement.

Les routes de Colovrex-Vireloup demeurent un sujet de préoccupation majeur ! Bien que faisant partie du réseau primaire dont le canton est en principe responsable, elles font

toujours partie du domaine communal de Bellevue. Cette anomalie a pour conséquences que leur entretien et leur réfection incombent à la commune de Bellevue. Or, des travaux importants (réfection du ponceau du Gobé, aménagement de pistes cyclables, etc.) devraient être entrepris rapidement et principalement financés par la commune à hauteur de plusieurs millions. Des discussions sont en cours avec l'Etat de Genève pour trouver une solution acceptable.

Dominique Anklin, Conseiller municipal et **Anne-Catherine Hurny**, Conseillère administrative

DE BELLES BALADES EN PERSPECTIVE



La future « Voie Verte » sur la rive droite du lac fait partie du projet d'agglomération (PA3/4). Elle vise à relier Pont-Céard à Genève-Sécheron via un itinéraire de mobilité douce dont Genthod-Bellevue est le centre géographique.

Passant à proximité des différentes gares CFF du côté Jura, ce tracé (en vert sur la carte) a pour vocation de créer un réseau d'espaces publics et de loisirs destiné aux promeneurs pédestres et cyclistes. Contrairement aux « vélos routes » (en rouge sur la carte), prévues sur les routes de Lausanne, de Collex et des Fayards, qui sont des axes cyclables rapides, la « Voie Verte » favorisera les modes de déplacement doux et lents adaptés aux balades et déplacements de proximité. Elle sera connectée à des promenades pédestres existantes sur les territoires des communes qu'elle traversera.

Différents types d'aménagement seront réalisés en fonction des contraintes spécifiques des tronçons qui sont en site propre pour certains (ex: chemin de la Glaise à Bellevue) ou sur des voies empruntées par des véhicules motorisés (ex: route de Malagny à Genthod). Une attention particulière est accordée à la sécurité des usagers en assurant une coexistence harmonieuse des différents modes de déplacement par une séparation des flux et des mesures de réduction de vitesse (zones 20 et 30 Km/h).

Des connecteurs (en orange sur la carte) sont également prévus pour rejoindre les bords du lac et la voie cyclable rapide de la route de Lausanne ainsi que la future

« Voie Bleue » à Port-Saladin.

Réalisé par étapes, sous l'égide du canton en collaboration avec les communes concernées et en consultation avec des représentants des usagers, ce cheminement « vert » devrait voir le jour à partir de 2024-25 pour les premiers tronçons (ex: chemin de la Glaise à Bellevue) et s'achever à l'horizon 2030 pour le dernier (liaison Chambésy-Sécheron) qui est tributaire de l'agrandissement de la gare de Cornavin. Quant au financement, il sera assuré conjointement par la Confédération, le canton et les communes. ■

Dominique Anklin
Conseiller municipal

L'ART DU COMPOSTAGE

Samedi 16 octobre, Caroline Dommen, co-fondatrice de l'association « Les Défricheuses » a initié quelques Bellevistes à l'art du compostage. Cet atelier, ouvert à tous les habitants de la commune a pris place dans le nouvel immeuble de la Fondation pour le logement de Bellevue, au chemin Rillet. Cet emplacement est idéal, car il dispose d'un local communautaire, mais aussi, des parcelles de cultures y ont récemment été inaugurées à l'attention des résidents désireux de potager.

L'atelier s'est déroulé en deux parties: une matinée faite d'échange et de théorie et un après-midi de pratique.

Notre défricheuse a commencé par expliquer les fondements d'un compost réussi, l'équilibre entre apports azotés et carbonés, les préjugés qui existent sur les déchets à éviter dans le compost, tout est question de quantité. Puis elle nous a confié son expérience d'un compost communautaire.

Après une collation, la journée s'est poursuivie à l'extérieur pour une pratique, à l'emplacement des nouvelles parcelles potagères des habitants, qui dispose de deux silos de compost.

Si vous aussi désirez revaloriser vos déchets de cuisine, mettre en place votre compost et profiter de cette richesse, vous

pouvez vous référer au site recommandé par Mme Dommen :

<https://www.detentejardin.com>.

Pour celles et ceux qui aimeraient faire leur terreau à petite échelle, sur un balcon protégé du froid ou dans leur cave, cette enfant de la commune nous a également fait découvrir son vermicompost:

<https://plus2vers.com/fr/>

Créer son propre compost permet de recycler les déchets verts en produisant du terreau. C'est un cercle vertueux. ■

Anne-Catherine Hurny,
Conseillère administrative et
Léonie Fallet, Conseillère municipale